

E 6126

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 mars 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 mars 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail - Nomination** de Mme Karen ROIY,
membre danoise, en remplacement de M. Benjamin HOLST, membre
démissionnaire



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 mars 2011 (21.03)
(OR. en)**

7604/11

SOC 233

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des représentants permanents/Conseil

n° doc. préc.: 6709/11 SOC 140

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Nomination de Mme Karen ROIY, membre danoise, en remplacement de M. Benjamin HOLST, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Benjamin HOLST, membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (Danemark) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature ci-après, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013:

Mme Karen ROIY
Confederation of Danish Employers (DA)
Vester Voldgade 113
DK - 1790 COPENHAGEN V
Tél. + 45 33 38 92 95
Fax + 45 29 20 02 95
Adresse électronique: KRO@da.dk

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du ...
portant remplacement d'un membre
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 22 novembre 2010² et du 7 mars 2011³, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2013.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Benjamin HOLST.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

³ Non encore parue au JO.

Article premier

Mme Karen ROIY est nommée membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Benjamin HOLST, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
